Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 10 (1997)

Artikel: À la recherche de ses origines vaudoises : les certificats d'aryanisme

délivrés durant la Deuxième Guerre mondiale

Autor: Coutaz, Gilbert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085296

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A la recherche de ses origines vaudoises : les certificats d'aryanisme délivrés durant la Deuxième Guerre mondiale

par Gilbert Coutaz

Le contexte général de la chasse aux Juifs

Dès sa prise de pouvoir, à fin janvier 1933, le parti national-socialiste, emmené par Adolf Hitler, s'empresse d'émettre des mesures discriminatoires et vexatoires envers les Juifs; faisant fi des droits constitutionnels, il s'attela à éliminer progressivement les Israélites de la vie politique¹.

Ainsi, le 14 juillet 1933, le Reichstag vota la révocation de la naturalisation et la reconnaissance de l'indigénat allemand; il encouragea l'écartement de tous "ceux qui étaient entrés en intrus dans la communauté allemande et qui avaient déshonoré devant le monde, d'une manière criminelle, l'Etat auquel ils appartenaient". Par son attitude, il annonçait les lois du 21 mai 1935 sur l'armée, du 26 juin 1935 sur le service du travail, et surtout du 15 septembre 1935 sur la nationalité allemande et sur la protection du sang et de l'honneur allemands (les lois raciales de Nuremberg).

En prônant la pureté raciale, les autorités allemandes excluaient les Juifs des droits politiques, les mariages de Juifs avec les Allemands non juifs et les rapports extra-conjugaux entre Juifs et nationaux de sang allemand ou apparentés. Les Allemandes non juives de moins de 45 ans étaient interdites de travail dans les ménages juifs.

^{*} Nous remercions Pierre-Yves Favez, président du Cercle vaudois de généalogie, et Robert Pictet, rédacteur du *Bulletin généalogique vaudois*, d'avoir relu avec attention notre article et de nous avoir fait part de leurs remarques et critiques dont nous avons largement profité.

Une chronologie détaillée des lois et des prescriptions contre les Juifs est donnée dans La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955. Rapport adressé au Conseil fédéral à l'intention des conseils législatifs par le professeur Carl Ludwig, Bâle, Berne, 1957, pp. 17-37.

Dès juin 1938, plusieurs ordonnances visèrent à faire disparaître les Juifs de secteurs économiques, après les avoir éloignés de la société politique. C'est ainsi que les Juifs étaient exclus de plusieurs domaines d'activités, telles que le courtage en matière de prêts hypothécaires, la gérance d'immeubles et de biens-fonds; ils furent radiés des professions médicales et du barreau.

Déjà fichés et traqués, les Juifs furent systématiquement identifiés comme tels, dès le 1er janvier 1939. Ils devaient déclarer tous leurs avoirs en Allemagne et à l'étranger. En cas d'émigration, ils étaient lourdement taxés; ils étaient poursuivis dans tous leurs agissements.

Enfin, comme aboutissement inéluctable de la frénésie raciale du régime national-socialiste, il fut décidé dès 1939 l'anéantissement des Juifs : internement dans des camps de concentration, déportation vers l'Est, élimination par le travail, extermination massive dès 1941 à coups de feu ou par le gaz. La persécution s'était muée en quelques années en massacre systématique des Juifs.

Les effets des lois raciales contre les Juifs : faire valoir ses origines aryennes

C'est dans ce climat antisémite, de plus en plus virulent et funeste, exporté au fur et à mesure de l'avancement des troupes allemandes - l'Autriche fut annexée à l'Allemagne, en mars 1938; l'Italie instaura une législation raciale en septembre 1938; le 15 mars 1939, Hitler fit son entrée à Prague et, le 1er septembre 1939, il envahit la Pologne; les premiers transferts de Juifs hors des pays occupés commencèrent en mars 1942 en Hollande et en Belgique, puis furent étendus en juillet de la même année à la France - que de nombreuses recherches généalogiques furent lancées sans doute à travers le monde, en particulier auprès des Archives cantonales de Suisse, à l'exemple de l'abondant courrier reçu par les Archives de l'Etat de Neuchâtel qui devait répondre pour l'ancienne principauté de Neuchâtel dépendant de la Prusse jusqu'en 1848; il s'agissait pour les requérants de prouver qu'ils n'avaient pas de sang juif.

La définition du Juif et du sang-mêlé est donnée dans l'ordonnance du 14 novembre 1935 assurant l'exécution de la nationalité allemande :

..."Est Juif celui qui descend d'au moins trois grands-parents de pure race juive. L'article 2, 2e alinéa, est applicable (cela signifiait qu'un grand-parent était considéré purement et simplement comme pure race juive s'il avait appartenu à la communauté juive).

Est également considéré comme Juif le sang-mêlé descendant de deux grands-parents juifs :

a. s'il a appartenu à la communauté religieuse juive lors de l'adoption de la loi ou y est entré subséquemment;

- b. s'il était marié avec un Juif lors de l'adoption de la loi ou en a épousé un subséquemment;
- c. s'il est issu du mariage avec un Juif au sens du 1er alinéa, lorsque ce mariage a été conclu après l'entrée en vigueur de la loi du 15 septembre 1935, sur la protection du sang et de l'honneur allemands;
- d. s'il est issu de relations extra-conjugales avec un Juif au sens du 1er alinéa et est né hors mariage après le 31 janvier 1936".

L'exode des premiers Allemands israélites est constatée dans le canton de Vaud en 1936. Des mesures de contrôle de cette nouvelle population furent prises alors : elles furent renforcées en 1938 par l'obligation du visa. A la veille du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, le canton de Vaud dénombrait 147 émigrés israélites, dont 12 furent admis définitivement sur le territoire vaudois et 135 appelés à quitter la Suisse dans le délai d'une année au plus. Pour la très grande majorité d'entre eux, des dépôts de garantie, effectués à la Banque cantonale vaudoise, couvraient leur séjour².

Des statistiques

Entre 1934 et 1944, le *Rapport d'activité* des Archives cantonales vaudoises signale l'afflux de travaux généalogiques, surtout en provenance d'Allemagne. "Il existe en effet dans ce pays beaucoup de familles vaudoises ou de familles allemandes ayant des ancêtres vaudois, et les ordonnances du gouvernement de Berlin sur la race aryenne les ont obligés à faire la preuve de leur ascendance" (1934). "La guerre a diminué ce genre de recherches, mais les demandes venant essentiellement d'Allemagne (aryanisme) nous sont encore souvent adressées soit par les autorités, soit surtout par des particuliers" (1940). "Tous les Européens en quête d'un certificat d'aryanisme sont sans doute bientôt pourvus" (1943). "Le nombre des recherches pour certificats d'aryanisme a encore diminué; il s'agit là d'un phénomène appelé sans doute à disparaître prochainement" (1944).

Les chiffres suivants sont donnés par ledit rapport pour des extraits d'état civil de filiations antérieurs à 1821 et divers renseignements généalogiques - par comparaison, en 1933, on recensait 85 recherches généalogiques.

Canton de Vaud. Compte rendu sur l'administration pendant l'année 1938, p. 45. Dans ce même rapport, il est précisé: "Nous avons refusé plusieurs centaines de demandes présentées depuis l'étranger par des Israélites ne remplissant pas les conditions requises". En fait, la pression allait s'accentuer avec le développement de la guerre.

1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
185	429	570	303	591	400	172	151	202	119	79

La consultation systématique des lettres reçues et expédiées, aux Archives cantonales vaudoises³, ne révèle pas les mêmes chiffres, mais les mêmes tendances (les dates de décisions antijuives, prises en Allemagne, expliquent largement les pics dans le nombre de certificats d'aryanisme) : ainsi, nous avons compté, comme lettres reçues

1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
86	135	244	149	233	156	75	95	115	77	50

ces chiffres se trouvant dans des proportions bien inférieures pour les lettres expédiées⁴.

Plusieurs raisons nous laissent croire que ces décalages chiffrés tiennent à la fois à des prodécures de fonctionnement et à des critères conservatoires, sans que nous connaissions l'exacte répartition entre ces deux motifs. Des recherches

Archives cantonales vaudoises (abrégées désormais ACV), K XIII 71 A 26 - A 36 (lettres reçues) et 71 B 8 - B 12 (lettres expédiées).

Il manque à l'évidence les réponses entre le 3 juillet et le 8 septembre 1941.

Ce fonds est à rapprocher de la section *Dossiers généalogiques* qui, en plus de tableaux d'ascendance, contient sporadiquement des pièces de correspondance et diverses pièces justificatives, voir infra note 8.

Le dépouillement a été effectué avec l'aide de Mlle Céline Wenger, étudiante à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, et stagiaire aux ACV, entre le 8 avril et le 26 juin 1997. Nous la remercions de son concours. Les chiffres sont à prendre avec quelque précaution, car il n'a pas toujours été aisé de distinguer les recherches généalogiques de celles en relation avec les certificats d'aryanisme. On recense pour les années 1934 à 1944, respectivement 45, 52, 52, 34, 51, 40, 26, 25, 27, 29 et 22 réponses écrites - elles étaient reproduites par procédé autographique dans un registre "Copie-lettres" -, ce qui représente 20 à 50 % du total des demandes écrites. La fréquentation des ACV subit d'assez grosses variations entre 1934 et 1944; cela est dû au nombre de jours d'ouverture de l'institution. Les extrêmes se lisent en 1940, avec 161 personnes, et en 1936, avec 280 personnes.

10 Zurich, den 16 febr. 40 Cit Evangelische Rirehgemeinde 46 B. Tulleus Meine Colfer anny Radan, welk million geloven to sufgewarlsen ist, mochte sich so schuell ure møgl. priegshauen lassen. tru benoligt sie dazu den Caufschein & den Eraumgsschein (als arierausweis) von den Elsern der Marie Badan, Naherin aus Jullens, reformiert, geb. sa 1864-1870. = - Dean Liere Badan & Tenny Transoise geborene Diday. Ersuche Sie recht Löflich, wir das Sewinsche mögl. sofort suzustellen & slanke Three in Torans fire Thre Minhe leestens. . Bitte jer Kachmanne. wit vorzeiglicher Bochacklung geichnet: Olfred Badan - Hbeusser Rosengartenstr - 27 Lürich 10.

Prince i M. Vofficie d'état iine

Correspondance concernant les familles Badan et Diday (16 février 1940). Au dos, le projet de réponse établi par Hérald Jomini. (Archives cantonales vaudoises, K XIII 71 A 32, à la date) devaient être entreprises directement sur place, des réponses données occasionnellement par téléphone⁵; lorsqu'il ne s'agissait que de faire des extraits d'actes officiels qui étaient pris directement aux Archives cantonales vaudoises, une lettre d'accompagnement n'était pas rédigée nécessairement. Personne n'a l'air de se plaindre de n'avoir pas obtenu de réponse ou, si c'est le cas, la lettre, pourtant adressée, n'est pas arrivée⁶. A de très nombreuses reprises, des annexes ou des lettres, transmises par des intermédiaires aux Archives cantonales vaudoises, ne se retrouvent plus⁷. De plus, il arrive souvent que la certitude d'une réponse ressort d'une mention de l'archiviste sur la lettre reçue ou parce qu'il y a fait figurer le résultat de sa recherche, alors même que la réponse officielle n'a pas été gardée⁸.

Les auteurs de la corrsespondance

Les Archives cantonales vaudoises furent dirigées jusqu'au 31 décembre 1942 par Maxime Reymond, qui avait été nommé directeur intérimaire déjà le 16 août 1915. Dès le 1er janvier 1943, c'est Louis Junod qui reprit le flambeau; il était entré au service des Archives cantonales vaudoises le 15 octobre 1935; il fut remplacé à son poste, dès le 1er mars 1943, par Jean Charles Biaudet, qui travaillait pour le compte des Archives cantonales vaudoises, depuis juin 1941⁹.

⁵ Cela ressort des lettres reçues du 16 août 1940 et du 2 juillet 1942.

Voir lettres reçues du 22 janvier 1936, des 3 et 7 juillet 1939. Seul cas de ce genre, la lettre du ler février 1935 n'eut pas de suite, le correspondant ne pouvant pas payer la recherche.

Voir lettres reçues du 30 septembre 1936, du 24 octobre 1934, du 10 juin 1937, du 14 septembre 1937, du 12 janvier 1938, du 1er février 1938, du 11 novembre 1938, du 13 juin 1938, etc.

Voir par exemple lettres reçues du 29 janvier 1940, du 23 novembre 1942 et du 20 mars1944. De nombreux éléments préparatoires, en particulier des arbres généalogiques, ont été regroupés dans la section *Dossiers généalogiques* qu'il faut impérativement mettre en relation avec les lettres reçues et expédiées, voir supra note 3. Les tableaux d'ascendance établis pour les certificats d'aryanisme portaient fréquemment la mention "protestant" en regard de chaque notice individuelle, la religion attestant l'aryanité - ce qui était indipensable en raison de la fréquence des prénoms d'origine biblique. Voir un exemple, parmi tant d'autres, famille Thévoz de Missy.

Dessemontet Olivier, *Histoire des Archives cantonales vaudoises 1798-1956*. Avec une préface de Louis Junod, Lausanne, 1956, pp. 41-44. M. Biaudet, dernier représentant direct de la période, a été interrogé par écrit le 28 juillet 1997. Nous le remercions de son aide et d'avoir accepté de témoigner. Des extraits de sa lettre du 11 août 1997 sont reproduits ici et dans la note 20 : "Les Archives cantonales vaudoises étaient alors un tout petit centre de recherche, l'Archiviste cantonal n'ayant que deux personnes sous ses ordres, avec, parfois, une ou deux personnes occupées à établir les index des registres de baptêmes, de mariages et de décès".

Extrait du dossier généalogique Thévoz de Missy, dressé par Hérald Jomini, avec mention de la confession "protestante". (Archives cantonales vaudoises, Dossier généalogique Thévoz de Missy)

Yale work: U.IV. 1177 Profession !: Valermane Profession Cardonnier Marie le amonus à per lieux de naissance lieux de maissance Chambrour, 8 ate Tate boph: 18. I. Religion : probabanche Religion profesions Marke le 15. J. 1791 à 62 ons. Morde le Out? Ressubers! Oni? Theroz Prénous Jean, Louis ne à Milly (Vand) le 31. TI 1769, 19 née mort à larry le 4 II 1843, 474 moule Profession: agrandant augranden. Pelisi le 3. VIII. 1798 Thero 2 on Miny loissy (Vand) le 13. 11. 1804 sex banule 19. TT. marie Religion: professiont.

En vertu des directives reçues au début 1937, les Archives cantonales vaudoises n'étaient chargées que de recherches portant sur les registres d'état civil antérieurs à 1821; après cette date, les investigations incombaient aux officiers d'état civil, les extraits de baptême devant être demandés directement aux pasteurs¹⁰.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que parmi les lettres reçues aux Archives cantonales vaudoises figurent pas moins de 100 lettres de 50 officiers d'état civil différents, et 60 de pasteurs, qui sont pour une raison ou une autre en contact avec les archivistes cantonaux. En effet, ou ils en ont besoin pour des renseignements anciens, ou bien ils ont reçu un courrier mal adressé ou ils sont priés de faire suivre à qui de droit.

Parmi les 35 pasteurs sollicités, deux noms s'imposent en raison du nombre de lettres qui leur sont destinées : Alphonse Droz (1886-1944), pasteur d'Yverdon, et Albert de Weiss (1877-1947), pasteur d'Avenches¹¹. Le premier paraît avoir été au centre d'un réseau de correspondants allemands qui utilisaient son adresse, souvent pour accélérer les recherches et pour faire accompagner leur requête d'un mot de soutien; à Yverdon, il y avait une communauté allemande importante depuis le commencement du XVIIIème siècle, dont l'histoire est associée à celle de la Société de secours en faveur des protestants disséminés.

De nombreuses personnes à la recherche de renseignements ne rédigeaient pas leur demande; le plus souvent, elles agissaient par le biais de parents ou de connaissances restés en Suisse; les plus fortunées faisaient établir leur courrier

Voir lettre reçue du 10 décembre 1936 et lettre expédiée du 11 décembre 1936, ainsi que Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises, 1937, p. 24. Il s'agissait de garantir les émoluments en faveur des officiers d'état civil, bien que les ACV conservaient depuis 1900 les 900 registres d'état civil s'étendant entre 1821 et 1875 (en fait des copies), ainsi que les pièces justificatives, pour la même période. Les officiers d'état civil avaient seuls à leur disposition les registres des annonces de mariage pour les années 1821 à 1875. Les ACV détenaient, depuis 1886, 700 registres paroissiaux datant d'avant 1821, entrés par lots, entre 1868 et 1886. Tous ces registres composèrent la section E du plan de classement des ACV, établi en 1915. Des fichiers des noms de famille aparaissant dans ces registres furent dressés par Henri Chastellain (1870-1934), sous-archiviste aux ACV entre 1915 et 1934; ils débouchèrent sur 5 volumes consultables en salle de travail, voir Dessemontet, op. cit., note 9, pp. 39-43 et Guide des Archives cantonales vaudoises, 2ème édition, Chavannes-près-Renens, 1993, pp. 43-46 et 102. Les extraits comme les recherches, exécutés par les archivistes cantonaux ou par les officiers d'état civil, étaient facturés.

Voir sur ces deux pasteurs, ACV, dossiers ATS. Alphonse Droz fut pasteur d'Yverdon de 1924 à sa mort. "Intelligent, c'est-à-dire sensible, d'une sensibilité que les apparences cachaient mal, ouvert aux souffles du large, attentif à la voix des temps nouveaux, ennemi des compromis, il exprimait ses convictions chrétiennes en une langue claire, précise, et parfois rude. Et la rudesse était immédiatement adoucie par la bonté du coeur" (Semeur vaudois, 27 (?) juin 1944).

Albert de Weiss fut pasteur d'Avenches entre 1914 et 1941, année où il prit sa retraite. Il a été directeur, de mars 1910 à 1941, du collège communal d'Avenches. "Descendant du dernier bailli bernois en Pays de Vaud, A. de Weiss avait de la "race" : c'était une personnalité, au plein sens du mot : foncièrement bon, simple, vrai, il ne transigeait jamais avec ce qu'il estimait être le devoir et parlait à chacun, avec fermeté ne donnant lieu à aucune méprise" (Gazette de Lausanne, 30 octobre 1947).

par des notaires ou avocats suisses (25 occurrences, entre 1935 1944), les plus modestes ou les plus avisées des procédures écrivaient sans autre aux Archives cantonales vaudoises.

Une catégorie d'intercesseurs auprès des autorités compétentes s'impose par le nombre et la variété des représentants : il s'agit des cercles et bureaux, officiels ou privés de généalogistes, suisses ou étrangers.

Nous avons ainsi relevé les noms de Johann Paul Zwicky von Gauen, fondateur et directeur du Genealogisches Intitut de Zurich depuis 1930 (29 occurrences), de Robert Oehler, premier secrétaire de la Société suisse d'études généalogiques (3), les offices généalogiques et/ou héraldiques allemands et de pays satellites, plus ou moins indépendants du pouvoir : Hauptstelle für auslanddeutsche Sippenkunde (dès 1938, Hauptstelle für die Sippenkunde des Deutschtums im Ausland), à Stuttgart (9); Mudretzkyj, D., Sippenforscher à Vienne (1); Plattensteiner, Sippenforschung également à Vienne (1); Sauter, Arthur, Familiengeschichtsforscher, à Stuttgart (1); Familien-Forschungsinstitut, à Graz (1); Zentralstelle für deutsche Personen-und Familiengeschichte, à Leipzig, et Kempelen, Béla, à Budapest (19. Dans cette nomenclature, il faut aussi relever des noms de généalogistes privés ayant leur adresse à Strasbourg, (Schiffer, Etudes héraldiques et généalogiques) (1), à Lyon (Edmé et Anbaret, généalogistes) (2)¹².

Les autorités fédérales ne semblent pas avoir trouvé quelque chose de répréhensible à ce que les particuliers soient renseignés sur leur origine ou leurs ancêtres, dûssent-ils exploiter leur relations suisses ou rétribuer les services d'intermédiaires. Elles-mêmes devaient compter sur l'assistance des Archives cantonales vaudoises pour aboutir dans leurs démarches : à 26 reprises, entre 1937 et 1944, Ulrich Stampa, chef de l'Office fédéral d'état civil entre 1932 et 1949 et président du groupe bernois de généalogie durant les années de guerre 13, sollicita l'institution vaudoise que d'autres organes officiels de divers cantons ou du canton de Vaud exploitèrent également : ainsi, les offices d'état civil du canton de Bâle-Ville (1), des villes et des communes de Berne (3), Oberdiessbach (1), Travers (3), Trub (1) et Zurich (4); divers services cantonaux, en premier lieu, le

La consultation du bulletin de la Société suisse d'études généalogiques, Der Familienforscher / Le Généalogiste, année 1 (1934) - année 4 (1937), qui devint entre 1938 et 1973 Der Schweizer Familienforscher / Le généalogiste suisse n'a rien révélé à propos des recherches pour l'établissement des certificats d'aryanisme. Les archives de la Société vaudoise de généalogie, fondée en 1910, n'existent pas après 1935 (voir ACV, SVG, G 218 à G 251, et P Lamunière). Sur la personnalité de Zwicky et les nombreuses publications généalogiques dont il fut l'instigateur dans les années 1930 à 1945, voir Who's Who in Switzerland, Genève 1982/1983, p. 629. Voir Table des matières des années I-XVII (1934-1950) du Généalogiste suisse, bearb. par Ulrich Hagmann, Berne, 1951, p. 51.

Nécrologie publiée dans Le généalogiste suisse, 1970, p. 127-128 (Ulrich Friedrich Hagmann).

Service de justice, dès 1934 (50)¹⁴, le secrétariat du chef du Département de justice et police, dès 1935 (21), la Chancellerie cantonale (2), la Préfecture de Payerne (1) et les services communaux des Municipalités de Bullet, Chabrey, des Clées et d'Orbe (une fois chacune).

Il faut ajouter à cette liste les dépôts d'archives cantonaux qui échangeaient des informations, soit ceux de Berne (6), de Fribourg (2), de Genève (4), de Glaris (1) et de Neuchâtel (32), ainsi que des Archives de la Ville de Zurich (1).

Ce qui était consenti pour des autorités suisses, ne l'étaient pas pour des représentants d'autorités étrangères, en Suisse ou en dehors des frontières du pays. En effet, le 28 juillet 1936, le chef de la Division de police, Heinrich Rothmund, du Département fédéral de justice et police, adressait une circulaire à tous les Départements de justice et police des cantons à propos des demandes de consulats allemands en Suisse auprès des autorités cantonales "sur des personnes dont les descendants résidant en Allemagne doivent prouver qu'ils sont de souche arienne". Il enjoignait les chefs de département à ne pas donner suite à de telles requêtes "qui sont uniquement d'ordre privé". "Toutefois, si des Suisses avaient un intérêt à l'octroi de tels renseignements, ils devraient être rendus attentifs par l'autorité étrangère requérante à la possibilité qu'ils ont de s'adresser directement aux autorités suisses compétentes, rien ne s'opposant alors à ce qu'ils transmettent les renseignements obtenus à une autorité étrangère, qui est presque toujours actuellement une autorité allemande".

Dans les faits, cette circulaire resta lettre morte et ne paraît pas avoir été répétée dans son contenu. En effet, le Consulat allemand de Genève, entre le 27 janvier 1934 et le 3 juillet 1944, fit exécuter des recherches pour pas moins de 191 noms de familles ou d'individus vaudois, qui devinrent épisodiques à la suite de l'ouverture du Consulat allemand à Lausanne, en 1939; celui-ci adressa, entre le 2 juillet et le 26 février 1943 - il sera fermé sur ordre du Conseil fédéral, le 8 mai 1945 - 38 demandes différentes de renseignements. Une demande fut le fait du Consulat allemand de Saint-Gall (23 juillet 1938).

Il est intéressant de relever que les consulats britanniques de Lausanne (à deux reprises, en 1936 et 1937), français, de Lausanne (9 fois entre 1938 et 1942), de)

De ce service dépendait l'Office cantonal des étrangers et du contrôle des habitants qui était chargé de centraliser toutes les informations relatives aux réfugiés (voir Lois du 29 août 1934 d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers; du 22 novembre 1939 sur les contrôles des habitants et le Réglement d'exécution de la loi du 22 novembre 1939 sur le contrôle des habitants, du 26 mars 1940) et à tous les étrangers, dès leur entrée dans les cantons. Depuis 1934, il concentrait sur lui toute la police des étrangers, jusqu'alors confiée aux bureaux communaux. Antoine Vodoz fut chef du Département de justice et police entre 1938 et 1945, Edouard Krafft fut chef du Service de justice durant toute la période de la guerre. Robert Antenen fut chef de l'Office cantonal de contrôle des habitants et de police des étrangers, entre le 1er février 1921 et fin janvier 1945; lui succéda, le 1er février 1945, Louis Delachaux. La permanence des représentants en charge de la politique de l'asile dans le canton de Vaud doit être soulignée; ce qui doit favoriser l'étude de la période, voir infra note 21.

Hongrie, à Genève (une fois entre 1939 et 19439 et à Munich (17 juin 1942), et d'Italie, à Sion (une fois en 1942) recoururent aux Archives cantonales vaudoises. Les consulats suisses à Berlin (une fois), à Stuttgart (1), à Toulouse (1) et à Montélimar (2) n'ont pas été en reste pour aider des compatriotes.

La comparaison des demandes fait apparaître qu'il fallait parfois plusieurs lettres pour circonscrire la recherche. La requérant complétait souvent sa première sollicitation car il avait pu diposer entre-temps de renseignements complémentaires¹⁵. Plusieurs cas laissent croire que des vérifications d'identité étaient opérées concurremment par les autorités allemandes, la parenté du Suisse, vivant à l'étranger et par la personne incriminée elle-même. Parfois, des demandes émanant de personnes différentes, à propos des mêmes ancêtres, à plusieurs mois ou années d'intervalle¹⁶.

Il n'est pas utile de faire ressortir tous les noms de famille ou d'individus qui ont fait l'objet de recherches. Un fait s'impose : une quinzaine de demandes ont trait à des familles qui appartenaient à la communauté juive d'Avenches¹⁷.

L'aire géographique des demandes

La provenance des lettres se modifie sensiblement au fil des années : avant 1938, quand les demandes ne sont pas formulées par des Suisses de l'intérieur, elles le sont par des gens vivant en Allemagne, en particulier à Berlin, à Breslau, à Essen, à Hambourg, à Heidelberg, à Munich et à Wuppertal. Des lettres isolées sont expédiées en 1936 depuis Naples, Boston, Bordeaux, Bruxelles, en 1937 de Salt Lake City, Malmö, Rouen et, en 1938, de Rotterdam, Chicago et Lamorlaye en France. Le bouleversement des données internationales provoqua dès 1938 l'arrivée de courriers depuis l'Autriche, en particulier de Vienne, Salzbourg, Viehofen bei St-Pölten, depuis la Tchécoslovaquie et la Hongrie; leur nombre s'accrut les années suivantes; en 1939, apparaissent des correspondants réguliers de France, de Hollande, en 1940, du Danemark et de Roumanie, en 1941, d'Italie, en 1942, de Pologne, des pays sous protectorat français, l'Algérie et le Maroc, en

La dénommée Ida Gottlieb, de Montreux, adressa 19 lettres de demandes pour quatre familles différentes, voir lettres reçues entre le 14 juin 1940 et le 13 août 1942. De nombreux correspondants écrivaient au moins deux fois.

Voir lettres reçues du 10 avril 1934 et du 30 novembre 1934, du 1er décembre 1936 et du 19 décembre 1936; du 2 mars 1937, du 8 mars 1937, du 16 mars 1937 et du 8 juillet 1937, etc. Rudolf Hirsekorn, d'Hambourg, écrit, le 3 janvier 1936, car le Deutsches Konsulat a recommandé de faire des démarches privées. Le 30 septembre 1942, Hedwig Rohling, d'Oberdorf bei Innenstadt, demande que la réponse soit communquée au Deutsches Konsulat de Genève.

Lauener, Christine, La Communauté juive d'Avenches : organisation et intégration (1826-1900), Fribourg, 1993, 195 p. (Etudes et recherches d'histoire contemporaine. Série mémoires de licence; 50).

1943, de Suède, et, en 1944, de Finlande. Néanmoins, durant toute la guerre, les lettres en provenance d'Allemagne restèrent majoritaires parmi les lettres adressées de l'étranger.

L'attitude des archivistes cantonaux

Les réponses des Archives cantonales vaudoises sont aussi fouillées que possible; le ton des archivistes est neutre et sobre; rien ne laisse poindre leurs sentiments personnels. Adoptant des tournures formalistes dans leurs lettres, ils ne délivrent pas des informations de complaisance ou de connivence¹⁸; ils s'offusquent qu'on puisse leur commander des certificats faux ou de cacher certains points dans des résultats¹⁹. Aucun témoignage direct des archivistes en fonction à l'époque ne nous est parvenu; ils étaient sans doute conscients de l'importance de leurs investigations, que, selon ce qu'ils communiquaient, pouvaient éviter aux personnes concernées de gros désagréments, des poursuites humiliantes, voire des mesures d'internement ou ... d'extermination - les premières informations sur la solution finale commencèrent à filtrer en été 1942²⁰.

De par sa situation géographique, le canton de Vaud fut très sujet aux effets de la guerre, en particulier à la présence de réfugiés parmi lesquels de nombreux Israélites (en 1940, on dénombrait 290 Israélites parmi les émigrants) - au plus

Le 17 janvier 1944, les Archives cantonales vaudoises interviennent auprès de la Commission synodale pour qu'elle enquête à propos d'une soi-disant perte de registres de mariages de la paroisse de Montreux pour la période de 1876 à 1912. "Leur importance, qui est devenue particulièrement sensible pour chacun au moment où nombre de nos concitoyens établis à l'étranger ont été contraints de fournir la preuve de leur confession, ne permet pas d'accepter sans autre la déclaration de M. le pasteur [...]. Il faut également relever le soin mis à faire parvenir toutes les lettres mal adressées, souvent avec un mot d'accompagnement pour soutenir la requête".

Voir lettres expédiées du 20 mars 1934, du 24 mai 1935, du 14 août 1935, du 14 avril 1936, du 16 décembre 1936, du 6 août 1937, du 8 janvier 1942.

Voir lettres expédiées du 24 juillet 1935, du 10 octobre 1936 et du 2 février 1943. Voir aussi lettre reçue du 18 avril 1939.

²⁰ "Les demandes adressées aux Archives faisaient toujours l'objet d'une réponse du directeur (Reymond, puis Junod). Elles étaient toujours le résultat de recherches sérieuses (...). Les Archives n'ignoraient naturellement pas les mesures prises contre les Juifs, ni, à partir d'une date que je ne puis préciser, l'existence de camps de concentration, mais on n'imaginait pas le génocide (...). Je n'ai jamais eu l'occasion de communiquer ou de correspondre avec le consulat d'Allemagne; cela incombait au directeur. Je puis seulement assurer que je n'ai jamais été l'objet d'une pression quelconque, et je pense que, si cela avait été le cas pour lui, Louis Junod m'en aurait informé (...). Après le départ de Maxime Reymond, qui était très peu communicatif, l'esprit a toujours été excellent. Je me suis très bien entendu avec Louis Junod, qui est devenu mon ami. Il était profondément antinazi, et Hérald Jomini, bon radical vaudois franc-maçon, n'avait certainement aucune sympathie pour le régime hitlérien. Personnellement, j'avais passé, en 1936, un semestre à l'université de Berlin (Hochschule für Politik) et vécu les premières mesures prises contre les Juifs. J'ai eu ensuite, au cours de la guerre, l'occasion d'aider quelques-uns de ces derniers, dans la faible mesure de mes moyens, à passer par la Suisse ou à s'y réfugier (lettre du 11 août 1997 de Jean Charles Biaudet, voir supra, note 9).

Monsieur le Consul Général Royal de Hongrie,

ATT STAN FOR

à

GEHEAE.

· L'aroliviate l'office e and Trail activité pas

touses Monsieur le Consel Général,

Nous avons bien requivotre lettre du 8 courant.

Conformement à vetre demandé, nous avons fait de nouvelles recherches sous le nom de EROSS, sous lequel Louise Vuillemin aurait pu être inscrite lors de son baptême. Ces recherches n° ont donné aucun résultat, ni a Pony, ni dans toutes les paroisses avoisinantes. Nous sommes donc obligés à nouveau de conclure que Louise Vuillemin n'est pas née dans le centen de Vand.

Dans ce cas, il ne nous reste qu'a vons délivrer l'attestation désirée d'aryanité de la famille Vuillemin, de Pony, que nous joignons à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul Géréral, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Archivista d'Atan:

- This great.

Mademoisalt

ATTESTATION.

L'Archiviste d'Etat du canton de Vaud atteste par les présences, à toutes fins utiles, que la famille VUILLEMIN est bourgeoise de la commune de Pomy de toute ancienneté, dès avant le début des registres d'état civil conservés; on la trouve mentionnée dans la région d'Yverdon dès le IV^e siècle. Cette famille, qui peut être considérée comme autochtone, est donc purement vaudoise et de confession réformée.

Ainsi donné à Lausanne, le 10 mars 1943.

- Intelligible Property

L'Archiviste d'atat:

hours pured.

Correspondance de l'archiviste Louis Junod, directeur, concernant un certificat (attestation) d'aryanisme, délivré le 10 mars 1943. (Archives cantonales vaudoises, K XIII 71 B 11, folios 57 - 58)

fort de la présence étrangère, il comptait au 31 décembre 1944, pour une population totale de 365'588 habitants, 28'877 étrangers. En 1943, il avait la charge de 6'064 émigrants et réfugiés; en 1944, il abritait 17 camps et homes pour réfugiés civils au nombre de 2'247 personnes dont 1'615 Juifs; hors des camps et homes, vivaient 11'944 réfugiés placés sous l'autorité cantonale. Le territoire vaudois fut privé de relations routières, ferroviaires et lacustres avec la France depuis juin 1941 et ne les retrouva qu'en mai 1945²¹.

Derrière chaque demande, une tragédie humaine

Par contraste avec les réponses des archivistes cantonaux, de rares lettres reçues ne font pas mystère des opinions de leur auteur ou de leur état d'esprit au moment de l'envoi de la demande :"Je regrette pour lui (= mon neveu d'Allemagne), qui aime ces choses-là que vous n'ayez trouvé aucune armoirie pour la famille Monney, afin de confondre Hitler et sa bande" (Avenches, 6 juin 1934). "Veuillez excuser l'embarras que je vous occasionne, le responsable est assurément Adolphe Hitler" (Avenches, 11 octobre 1934). "Signé Heil Hitler" (Breslau, 1er août 1935). L'auteur insiste sur la mention de la confession par un ajout à la main au bas de la lettre (Berlin, 3 août 1936). "Je regrette infiniment de vous incommoder d'une telle façon, mais ces renseignements me sont absolument indipensables et je vous remercie d'avance pour toute la peine que je vous occasionne" (Dachau, 1er septembre 1936). "Recherches pour une raison vitale" (Genève, 27 juillet 1938). "Vous est-il possible en tant qu'archiviste cantonal de demander aux autorités de Cogne ou autres responsables de cette localité, ce qu'ils ne daignent pas m'indiquer, sans doute habitant en France, par ces temps de tension, quelle est ma généalogie, et à quelle date les Rey sont passés en Suisse ? J'aurais à coeur d'une issue favorable désireux d'entreprendre au plus tôt les

Toutes les données ressortent du Canton de Vaud. Compte rendu sur l'administration, Département de justice et police. Office cantonal de contrôle des habitants et de police des étrangers. Une étude est en cours, sous l'autorité du professeur André Lasserre, sur l'attitude des autorités politiques, bancaires et judiciaires du canton de Vaud, durant la période de la guerre 1939-1945. Elle a été mandatée, le 18 juin 1977, par le Consieil d'Etat vaudois. Elle pourrait montrer comment la politique définie par les autorités fédérales étaient appliquée par les cantons. Un rapport sur la question du séjour des Juifs allemands du 13 avril 1937 (ACV, SB 30/5), rédigé par le Bureau cantonal des étrangers, portait un constat sévère contre le Département fédéral des étrangers : "Cette autorité est, à notre avis, d'une rigueur excessive, à l'égard des intéressés. Ceux-ci ont été dès l'octroi de la première autorisation dûment informés qu'ils ne pourraient résider en Suisse d'une manière définitive, lors même que leurs moyens d'existence devraient leur permettre d'y rester de nombreuses années sans songer un instant à exercer une activité lucrative quelconque (...). La rigueur de la Police fédérale des étrangers devient effective lorsqu'il s'agit de ménages relativement jeunes possédant des enfants". Le chef de Département (= Antoine Vodoz) à qui on demandait son avis écrit à la main : "Je suis d'accord avec votre point de vue. Qui en fait fait des difficultés ? Est-ce le chef de la Division de police lui-même ?". Il est à noter la présence forte de Vaudois dans les plus hautes fonctions de l'administration fédérale (citons en plus de Marcel Pilet-Golaz et du général Henri Guisan, Roger Masson (1894-1967), chef du service des renseignements durant le Deuxième Guerre mondiale). L'étude approfondie du personnel de l'administration fédérale pourrait montrer que des Vaudois, à Berne, contrôlent des Vaudois, dans l'exercice de leurs fonctions, dans l'administration cantonale vaudoise.

démarches d'une réintégration possible et dans l'affirmative pouvoir régulariser une situation contraire à mes sentiments" (Sochaux, 25 février 1939). "Ma soeur de Vienne m'écrit pour me prier de rendre un grand service à l'une de ses connaissances (...). Je ne connais pas la personne qui demande ce service, mais par ma soeur, je sais qu'elle est très angoissée" (Lausanne, 4 janvier 1942). "Pour consoler le Führer" (Yverdon, 29 mars 1943).

L'obligation faite à tous les habitants d'Allemagne de prouver leur hérédité aryenne a engendré à l'évidence une abondante correspondance, de vastes recherches généalogiques et d'importants réseaux de solidarité à travers les offices d'état civil, les dépôts d'archives, les curés et les pasteurs de Suisse. Les Archives cantonales vaudoises ont participé de ce large mouvement dont il est impossible de savoir exactement les effets qu'il a eus sur les trajectoires individuelles²². A l'évidence, la généalogie, comme l'héraldique, ont connu un essor considérable durant les années trente jusqu'à la fin de la Guerre, mais avec des visées bien différentes des objectifs habituels. Les grands promoteurs et défenseurs de la généalogie en suisse se retrouvent tous mêlés aux recherches des origines aryennes, et, à un moment ou à un autre, ont eu des contacts avec les Archives cantonales vaudoises : les noms de Johann Paul Zwicky von Grauen,

A noter le commentaire significatif publié dans *Canton de Vaud, op. cit.*, 1941, p. 59 : "La tâche de la police des étrangers a été singulièrement compliquée par les interventions en faveur d'étrangers dont les auteurs, fréquemment des Suisses, ne se rendent pas compte que la cause qu'ils défendent, compréhensible en elle-même, devient finalement préjudiciable au pays. Un des motifs les plus souvent invoqués est celui de la parenté. On recherche après une dispersion due à la guerre ou à d'autres circonstances volontaires ou pas, à réunir sous le même toit, les membres d'une même famille. Malheureusement pour les intéressés, cette raison n'est pas suffisante pour justifier l'octroi d'une autorisation de séjour. Dans les limites restreintes où l'intérêt général du pays le permet encore, nous nous efforçons d'être bienveillants, sans toutefois nous départir de la fermeté imposée par les conjonctures présentes".

Antoine Vodoz, chef du département de justice et police, déclarait devant le Grand Conseil, le 15 décembre 1942, ceci : "Il n'y a pas chez nous de question juive; nous ne voulons pas que celle-ci puisse se poser. Grâce aux mesures prises par notre pays, la question antisémite ne s'est jamais posée chez nous, au contraire des autres pays. Nous voulons absolument rester dans cet état de paix complète avec les Israélites qui habitent chez nous et vis-à-vis de qui ni les lois, ni nos sentiments ne nous permettent de faire aucune différence" (Bulletin du Grand Conseil vaudois, le 15 décembre 1942, p. 557). Cette position officielle est assurément trop flatteuse pour la Suisse et le canton de Vaud; il suffit de penser ici au décret du 21 novembre 1939 suspendant temporairement la naturalisation des étrangers ayant demandé l'autorisation du Conseil fédéral postérieurement au 31 décembre 1939. Le décret ne s'appliquait pas aux candidats dont la mère avait, avant son mariage, la nationalité suisse et aux candidats avant suivi les écoles suisses durant la période de scolarité obligatoire prévue par la législation. Elle fut abrogée le 4 septembre 1946. En 1944, il est rapporté ceci : "La loi du 21 novembre 1939 suspendant temporairement la naturalisation des étrangers ainsi que l'évolution des conditions de guerre dans les pays limitrophes, continuent à avoir pour effet une diminution sensible des requérants de l'autorisation fédérale, dont le nombre tombe de 137 en 1943 à 57 en 1944 (234 en 1940)" (Canton de Vaud. Compte rendu sur l'administration durant l'année 1944, p. 99). Pour les données individuelles, voir K III 95/41-54 et Bulletin du Grand Conseil Vaudois, 1939-1945.

Ulrich Stampa, Léon Montandon et Robert Oehler s'imposent parmi les correspondants généalogistes²³.

Comme une épée de Damoclès, les résultats des investigations généalogiques pouvaient jeter définitivement l'opprobre ou l'infamie sur de larges couches sociales d'une race qu'un régime a voulu condamner d'une façon ou d'une autre par son fanatisme. C'est pourquoi, à bien des égards, derrière chaque lettre reçue aux Archives cantonales vaudoises, il y a des souffrances individuelles et des angoisses permanentes; aucun article, aussi documenté que possible, ne pourra les circonscrire ou les faire revenir.

Le certificat d'aryanisme, un veto à la cruauté et à la folie humaine pour les personnes qui ont pu en disposer; une requête frénétique et impossible pour d'autres. Il eût mieux valu ne jamais exister.

La société suisse d'études généalogiques fut fondée le 18 mars 1934, à Berne. Au 1er novembre 1940, elle comptait 304 membres. Les premiers travaux généalogiques d'importance nationale ont été le fait de la Société suisse d'héraldique, fondée à Neuchâtel en 1891. Plusieurs sociétés cantonales de généalogie se créèrent dans les années trente et quarante, parmi lesquelles le Groupement Neuchâtelois (canton de Neuchâtel et Jura bernois) lancé en 1938 et présidé à l'origine par Pierre Favarger, puis en 1954 par Léon Montandon, archiviste, aux Archives de l'Etat de Neuchâtel. Léon Montandon, archiviste aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, figure parmis les membres fondateurs, voir Société suisse d'études généalogiques, Un demi-siècle d'activité de la section neuchâteloise, [Neuchâtel], [1988], 24 p. C'est ce groupement qui présida entre 1941 et 1944 la Société suisse d'études généalogiques (la direction était confiée alternativement à l'un des groupes locaux ou régionaux). La Société suisse d'études généalogiques publia régulièrement dès 1934 une bibliographie généalogique et en 1941 le premier répertoire des noms de familles suisses. Lors de l'assemblée générale de Bâle, le 5 octobre 1941, Johann Paul Zwicky von Grauen soumit le projet de fondation d'une "Société suisse des généalogistes professionnels et scientifiques", qui deviendrait une filiale ou un groupement spécial de la Société suisse d'études généalogiques. L'intention ne se concrétisa pas. Les Archives cantonales vaudoises adhérèrent en 1938 à la Société suisse d'études généalogiques, qui tint sa 6ème assemblée générale à Lausanne, le 10 novembre 1940. Sur Léon Montandon, voir Eddy Bauer, "Léon Montandon: son oeuvre et sa carrière", dans Musée neuchâtelois, 1964, pp. 145-148. Sur Stampa, voir supra, note 13, et sur Zwicky, note 12.